

greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et  
au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

## À QUI DE DROIT

Je suis extrêmement préoccupé par le programme d'installation des nouveaux compteurs électro-polluants, dits "intelligents", au Québec. Tel que présenté, ce programme plutôt coercitif, ne donne pas de place réelle au choix des consommateurs. En effet, choisir un compteur non émetteur de RF, avec la charge financière qu'il impose, mais aussi comme chez moi, du fait que les 6 compteurs sont regroupés dans un même endroit ne garantit pas vraiment mon choix. Ainsi, même si je me prévalais de mon droit de retrait, je n'ai aucun contrôle sur la décision finale des autres occupants de l'immeuble. Mais Hydro-Québec et la Régie de l'Énergie, elles, appellent ça un choix.

De tous les occupants, je suis de loin, celui qui serait le plus exposé aux émissions RF de tous les nouveaux compteurs de l'immeuble. En effet, les 6 compteurs sont situés dans le corridor au sous-sol, dont 3 tout près du plafond, juste en dessous de ma cuisine et dans une diagonale d'environ 1 mètre de mon bureau de travail à l'étage supérieur, où je passe souvent quotidiennement plusieurs heures par jour. Lorsque j'y travaille, je me trouve à environ un mètre de plusieurs compteurs. Ils sont aussi juste de l'autre côté du mur de l'atelier au sous-sol, où je travaille aussi régulièrement, à moins d'un mètre d'eux. Lorsque nous circulons dans le corridor nous côtoyons les compteurs à environ 30 cm. Si nous avions 6 compteurs émetteurs, nous pourrions être exposés à proximité des compteurs à des pointes de plusieurs centaines de milliers, voire des millions de microwatts d'un seul coup. Que savez-vous, que savons-nous des effets de tels coups de fouet sur la physiologie humaine? Et de ses effets répétés et cumulatifs? Ce que nous savons par contre, c'est que le seul paramètre évalué et pris en compte dans le code de sécurité 6 de Santé Canada est l'effet thermique de ces RF et rien d'autre.

Compte tenu du manque apparent d'information scientifique relative aux autres risques liés aux RF, je ne suis nullement disposé à m'exposer aux RF de ces nouveaux compteurs ni à payer pour en être exempté, et encore moins à payer pour les autres compteurs de l'immeuble pour ne pas y être exposé. De plus, la cueillette d'informations faite par ces nouveaux compteurs dépasse largement en quantité et en nature le type d'informations nécessaires à l'établissement de la facture. Je m'en objecte. C'est de la violation de ma vie privée. La seule solution restante pour l'instant me semble être de garder les compteurs électromécaniques. Et je n'aurais pas objection à faire la relève de mon compteur moi-même et à la faire parvenir à Hydro-Québec comme nous pouvons le faire depuis plusieurs décennies déjà.

Par ailleurs, la littérature disponible et les nombreux cas de troubles graves de santé rapportés dans les médias et sur Internet sont suffisamment nombreux et semblent suffisamment probants pour me légitimer de croire que les risques sont réels et beaucoup plus grands que ce qu'Hydro - Québec ou le code de sécurité 6 de Santé Canada veulent bien nous faire croire. Les personnes qui deviennent électro-sensibles doivent par la suite s'isoler de toute radiofréquence pour éviter de subir à chaque instant les graves effets des RF sur leur état de bien-être et sur leur santé. Leur vie est sans dessus dessous et complètement déconstruite. Je ne veux absolument pas courir ce risque. Avec le déploiement des nouveaux compteurs et de toute l'infrastructure qui doit lui être associée, il y aura bien assez de RF dans l'environnement extérieur sans en rajouter à l'intérieur même de ma demeure. Personnellement, j'ai depuis toujours, des connections internet filaires dans toutes les pièces de la maison, et j'utilise un cellulaire à la carte pour les urgences seulement, afin d'éviter au maximum l'exposition aux RF. Je fais ce choix consciemment depuis le début du déploiement massif des RF, par principe de précaution pour ma santé, et ne suis aucunement

disposé à modifier ce choix. Je ne veux pas courir ce risque. Et je considère que j'en ai le droit sans avoir à payer pour ça, d'aucune façon.

Un autre aspect, que je trouve scandaleux, du déploiement de ces nouveaux compteurs est illustré dans le dépliant qu'Hydro-Québec a distribué à tous ses abonnés pour apparemment les informer sur les émissions de RF de divers appareils. Dans ce dépliant, Hydro-Québec illustre que la moyenne d'émission des nouveaux compteurs est de  $55 \mu\text{W}/\text{m}^2$ . - ce qui est beaucoup moindre que beaucoup d'appareils couramment utilisés dans nos maisons en général, veulent-ils nous faire croire - comme un four à micro-ondes ( $2147 \mu\text{W}/\text{m}^2$ ), un ordinateur branché à un réseau sans fil ( $951 \mu\text{W}/\text{m}^2$ ) etc. Or, les émissions réelles et ponctuelles mesurées de ces compteurs étant de  $55,000$  à  $65,000 \mu\text{W}/\text{m}^2$ , il aurait fallu, pour que le tableau soit réaliste, complet et non biaisé, qu'Hydro-Québec illustre aussi les émissions de crête de ces différents appareils. C'est dans un tel tableau que nous, cobayes et utilisateurs, aurions pu prendre la mesure de l'énorme différence d'émission entre les appareils plus "conventionnels" de nos maisons et ces nouveaux compteurs. Contrairement aux prétentions d'Hydro-Québec, les émissions RF des nouveaux compteurs sont beaucoup plus importantes et non beaucoup moindres que celles des autres appareils. Il est bien évident que le seul souci d'Hydro-Québec était de mousser la prétendue innocuité de ses nouveaux compteurs et non de nous fournir une information probante. Une stratégie pour masquer et déformer la réalité. Malgré l'énormité et la criante malhonnêteté de cette manipulation d'information par d'Hydro-Québec pour "vendre" ses compteurs électro-polluants à la population, la Régie de l'Énergie n'a pas eu l'air de trouver à redire face à cette entorse inexcusable à la droiture et à la transparence du processus dont elle est supposée être garante en matière d'Énergie. Il ne faut pas être devin pour pressentir que la réaction des clients d'Hydro-Québec aurait été bien plus marquée si cette dernière leur avait fourni une information valable.

Aujourd'hui Hydro-Québec affirme à qui veut l'entendre que la majorité de ses clients ne voient pas de problème avec les nouveaux compteurs. Ça se comprend aisément compte tenu de cette dissimulation d'information. La Régie de l'Énergie, dans son indifférence, ou peut-être même son accord (?), a l'air d'être complice de cette tromperie qui empêche les Québécois de connaître sans détour l'ampleur des émissions de RF des nouveaux compteurs, et les empêche donc de prendre une décision plus éclairée.

Toute cette opération de déploiement des nouveaux compteurs aurait dû et devrait se faire au moins autant sous le signe de la transparence, de la probité et de l'honnêteté, qualités dont on dénonce si souvent l'absence en cette Ère de Commission Charbonneau, avec au premier plan la Santé publique, incluant le principe de précaution qu'elle exige, que sous le signe de l'amélioration des services à la population au nom de laquelle on vante tant les supposés avantages de ces compteurs. En lieu et place, il me semble assister à une véritable mascarade. Je crois que, tôt ou tard, le cafouillage dans tout cela apparaîtra au grand jour.

À moins que la Régie de l'Énergie ne décide d'imposer l'ordre et l'intégrité dans le processus en cours, nous continuerons d'être témoins de la coercition et du camouflage qui y ont cours. Devant tant de mépris envers la population, et un manque si flagrant de transparence, un moratoire me semble d'évidence s'imposer. C'est une demande expresse que je fais aujourd'hui à la Régie de l'Énergie.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ma demande et à mes commentaires.

Émile Prévost  
3-3665 rue de Rouen  
Montréal, QC  
H1W 1M5